

Lettres Patentes

Sur le Prix qui doit estre
donné aux Changeurs et
marchands de Matieres quilz
apporteront aux Monoyes

Du 27. Mars 1346.

Philippes par la Grace de Dieu
Roy de France a nos amés les
Généraux-maitres de nos Monoyes
Salus et Dilection nous vous mandons
que de tout argent blanc en Vaiselle
en plattes ou en gros tournois d'argent
qui seront portés en nos Monoyes
vous ne souffrés que les Maitres
particuliers rabattent aucune
chose aux Marchands pour cause
de Cuivre mais les faites prendre

Et Nous nous et nous voulons que
tout ce que pour raison d'audit
enivers & de ce paye sou alloué
es Comptes de ceulx qui paye
L'Arche par nos amis et feultz des
gens de nos Comptes sans contredire
Donné a Paris le Vingt Septieme
jour de Mars L'An de grace Mil
trois cent Quarante Six par le Roy
ala relation De Messieurs Les
Abbes de Marmontier et Saint Denis
Signés par Grierre